

Guide Tarifaire - Annexe aux CGUS Idelrempla.fr

5.5. ACTIVATION DE LA DEMANDE

5.5.1. La Demande du Cabinet est visible une fois son prix payé.

5.5.1.1. Prix pour le Cabinet. Le prix s'entend pour une Demande unique (ci-après le « **Prix** »), étant précisé que le Cabinet est libre de modifier certains critères (article 5.4 des CGUS) et de créer des nouvelles offres, sans que cela ne constitue une nouvelle Demande.

Le paiement intervient **UNE (1) SEULE FOIS** par Demande activée. Aucun autre paiement complémentaire ne sera demandé par la suite à l'Utilisateur.

Le prix correspond au prix du Service de recherche de remplaçants (article 5 des CGUS) et ne constitue pas en revanche une commission touchée par ou due à IDELREMPLA, ce dernier intervenant uniquement en qualité de prestataire de services.

Tarifs standard applicable depuis le 13 Novembre 2024	47 € TTC / Demande (offre IDELBASIC) Quarante-sept euros toutes taxes comprises par Demande
Tarifs standard applicable depuis le 13 Novembre 2024	197 € TTC / Demande (offre IDELSTART) Cent quatre-vingt dix-sept euros toutes taxes comprises par Demande
Tarifs standard applicable depuis le 13 Novembre 2024	297 € TTC / Demande (offre IDELPRO) Deux-cent-quatre-vingt-dix-sept euros toutes taxes comprises par Demande
Tarifs standard applicable depuis le 13 Novembre 2024	497 € TTC / Demande (offre IDELREMPLA) Quatre-cent quatre-vingt dix-sept euros toutes taxes comprises par Demande

IDELREMPLA se réserve la possibilité de modifier le Prix à tout moment. Dans ce cas, le Prix applicable est celui figurant dans les CGUS au moment de l'activation de la Demande par le Cabinet.

IDELREMPLA NE TOUCHE AUCUNE COMMISSION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT.

5.5.2. La Demande du Remplaçant est visible une fois activée.

5.5.2.1. Prix pour le Remplaçant. Le prix s'entend pour une Demande unique (ci-après le « **Prix** »), étant précisé que le Remplaçant est libre de modifier certains critères (article 5.4 des CGUS), sans que cela ne constitue une nouvelle Demande. Seuls les Remplaçants souhaitant être mis en avant auprès des Cabinets dans le cadre de l'offre du pool de remplacement doivent effectuer un paiement. POUR TOUS LES AUTRES REMPLAÇANTS IDELREMPLA EST UN SERVICE GRATUIT.

Le paiement intervient **UNE (1) SEULE FOIS** par Demande activée exclusivement concernant l'offre du pool. Aucun autre paiement complémentaire ne sera demandé par la suite à l'Utilisateur.

Le prix correspond au prix du Service de recherche de Remplacements (article 5 des CGUS) et ne constitue pas en revanche une commission touchée par ou due à IDELREMPLA.

Tarifs standard applicable depuis le 13 Mai 2024

19,99 € TTC / Demande

Dix-neuf euros et quatre-vingt dix-neuf centimes toutes taxes comprises par Demande

IDELREMPLA se réserve la possibilité de modifier le Prix à tout moment. Dans ce cas, le Prix applicable est celui figurant dans les CGUS au moment de l'activation de la Demande par le Cabinet.

IDELREMPLA NE TOUCHE AUCUNE COMMISSION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT.

5.5.3. Absence de frais. Le Cabinet et le Remplaçant sont uniquement tenus de payer le Prix, à l'exclusion de tous frais, et notamment de frais d'intermédiaires (ex. frais d'agence) qui pourraient être appliqués par IDELREMPLA pour services complémentaires requis par l'Utilisateur et après accord préalable de ce dernier.

5.5.4. Paiement de la Demande. Le paiement s'effectue au moment choisi par l'Utilisateur. Le prix est payé en une (1) seule fois. Les Services fournis par IDELREMPLA ne constituent **PAS** un abonnement renouvelable de manière automatique.

Le seul moyen de paiement autorisé est la carte bancaire, via l'outil de paiement proposé par le prestataire de IDELREMPLA. Ce Prestataire de paiement intervient en qualité de responsable de traitement des données de paiement des Utilisateurs, IDELREMPLA n'ayant pas accès aux données de paiement de ces derniers.

IDELREMPLA se réserve toutefois la possibilité de faire évoluer les moyens de paiement utilisés.

Chaque paiement fait l'objet d'une facture disponible dans l'Espace Personnel du Cabinet ou du Remplaçant sur la plateforme. Chaque facture peut être envoyée par courriel au Cabinet ou au Remplaçant par demande écrite faite par courriel.

5.6. TRANSMISSION DE LA DEMANDE

Les Demandes payées en ligne par carte bancaire sont visibles immédiatement auprès des Cabinets ou des Remplaçants dans la limite de :

- 1000 kilomètres pour les Cabinets et les Remplaçants
- 90 kilomètres pour les Remplaçants membres du pool.

Si le Cabinet en a expressément fait la demande, IDELREMPLA peut également transmettre sa Demande à des agences qui proposent un remplaçant répondant à ses critères et besoins.